

Pôle d'Activités de Jour (P.A.J.)



CARACTERISTIQUES

Populations accueillies

Le Pôle Activités de Jour (P.A.J.) s'engage à recevoir, dans la limite de sa capacité fixée à 40, des mineurs âgés de 12 à 18 ans et des jeunes majeurs de moins de 21 ans, relevant de l'article L222-5 et L221-1 du code de l'action sociale et des familles. La priorité est donnée aux enfants confiés par le département de l'Oise.

Missions

- L'action du P.A.J. contribue avant tout et directement aux missions publiques de l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.) à savoir : apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique au mineur ou jeune majeur confronté à des difficultés risquant de mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité ou de compromettre gravement son éducation ou son développement physique, affectif, intellectuel et social.
- Le service propose des prises en charge éducatives de jour à des jeunes en rupture de projet ou en limite de rupture des dispositifs de droit commun. Cette rupture est plurielle : scolaire, mais également familiale, sociale, morale, intellectuelle...
- Il mène, en coordination avec les services départementaux, une action éducative tendant à favoriser l'épanouissement des jeunes accueillis et leur insertion sociale et professionnelle. Par le biais d'un accompagnement pluridisciplinaire et individualisé de chaque jeune, l'objectif visé est une insertion vers les dispositifs de droit commun.

Capacité et habilitation

- Le P.A.J. est un établissement social soumis à la loi du 2 janvier 2002 en vertu de L. 312-1/1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) qui a une habilitation pour accueillir des mineurs relevant de l'article L. 222-5 CASF selon lequel « sont des établissements et services sociaux et médico-sociaux(...) Les établissements ou services prenant en charge habituellement, y compris au titre de la prévention, des mineurs et des majeurs de moins de vingt et un ans relevant des articles L. 221-1, L. 222-3 et L. 222-5 ».
- Habilitation ASE (dernier arrêté en date du 10 février 2015).
- Plateau Restauration : 22 places.
- Plateau Bâtiment : 18 places

Ouverture

- 187 jours par an. Le PAJ ne fonctionne pas pendant les congés d'été, d'hiver et de printemps. Il fonctionne 1 semaine sur 2 pendant les congés de février et de Toussaint.

Equipe Professionnelle

- 1 Directrice, 7 Educateurs Techniques Spécialisés, 2 Educateurs Scolaires, 1 Educateur Sportif.
- 1 Secrétaire et des Services Généraux.

Procédures d'admission

- Pour les jeunes hébergés sur structures : Procédure conjointe entre le lieu d'hébergement et le P.A.J. (contact téléphonique, entretien de présentation puis d'admission lorsque l'accord de prise en charge est validé par la Direction Enfance et Famille et signature du Document Individuel de Prise en Charge (DIPC)).
- Pour les jeunes hébergés en famille : Procédure conjointe entre l'éducateur référent chargé du suivi et le Pôle d'Activités de Jour Pôle (contact téléphonique, entretien de présentation puis d'admission lorsque l'accord

de prise en charge est validé par la Direction Enfance et Famille et signature du Document Individuel de Prise en Charge DIPC)).

Les représentants légaux sont conviés aux différentes étapes de l'admission et les documents constituant le dossier sont à fournir pour le jour d'arrivée du jeune.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Le P.A.J. propose une prise en charge éducative de jour à des jeunes en rupture de projet ou en limite de rupture des dispositifs de droit commun. Il s'agit de recréer ou de conserver un rythme de jour, des repères et une activité d'apprentissage, qu'elle soit purement cognitive ou technique.

L'approche pédagogique permet des entrées et des sorties permanentes tout au long de l'année, des prises en charge à durées très variables et en faveur d'un public très élargi.

Le P.A.J. accueille les jeunes du lundi matin au jeudi après-midi, de 8h50 à 16h et le vendredi, de 8h50 à 12h et ce, selon un calendrier d'ouverture défini dans le cadre du CPOM 2018-2022.

Un réseau de transport interne, reliant Beauvais à Nivillers, permet aux jeunes du département de l'Oise de se rendre au P.A.J.

Le projet repose la prise en compte des besoins fondamentaux de chaque jeune et sur un accompagnement individualisé alliant compétences, repères et rythme de progression. Pour se faire, la journée commence par une première séquence « Découverte Des Métiers » (D.D.M.) et se termine par des ateliers éducatifs.

-La D.D.M. est composée de métiers de la restauration (service en salle, cuisine pédagogique, pâtisserie et self) et du bâtiment (électricité, plomberie, menuiserie). Un atelier « Eveil et environnement durable » vient compléter toutes ces approches. Il consiste à sensibiliser les jeunes à leur environnement, à le respecter et à savoir fabriquer en recyclant des matériaux disponibles.

Ces ateliers techniques permettent à chacun de découvrir des disciplines, de valider ou d'invalider des ébauches de projet professionnel et de s'engager véritablement dans un projet d'avenir dont il est acteur.

-Les ateliers éducatifs viennent enrichir et compléter le dispositif d'accompagnement. En effet, grâce à une approche plus « ludique », les jeunes travaillent l'estime et l'image de soi, la citoyenneté et la responsabilité citoyenne, les apprentissages du quotidien en lien avec leur autonomie de demain et les pré requis en vue d'une intégration ou réintégration dans les dispositifs de droit commun : Elaboration de CV, lettre de motivation et mise en situation d'entretiens professionnels, Démarches administratives, Initiation au code de la route, Créations et recyclage, Rédaction d'une gazette P.A.J., Savoirs faire de la vie quotidienne (blanchisserie, petits travaux, etc...), Hygiène et santé, Réparations diverses, Activités manuelles, Sports individuels et collectifs, etc...

-Un travail d'évaluation puis de remise à niveau sur les matières générales, tel que le français et les mathématiques, est également mis en place. L'approche est générale mais aussi en lien avec les ateliers suivis. Un accent est mis sur l'apprentissage de la langue française avec la possibilité de passation d'examens tels que le DILF et le DELF. L'acquisition de ces fondamentaux est indispensable pour leur intégration/réintégration scolaire et/ou professionnelle dans les dispositifs de droit commun.

-Cet accompagnement est complété par diverses activités sportives visant le respect du cadre, la tolérance, l'individuel dans le collectif et le rapport au corps.

-En fonction de la progression, de la motivation et des compétences de chaque jeune, une mise en stage lui sera proposée. Dès lors, une convention quadripartite sera réalisée conjointement entre le représentant légal (parent(s), Conseil Départemental de l'Oise), le jeune, le P.A.J et l'entreprise accueillante. Une évaluation finale est réalisée conjointement.

L'ensemble du dispositif se nourrit de partenariats divers et variés en lien avec les stages en entreprise, l'insertion scolaire et professionnelle et les différents services, clubs, associations pouvant étayer nos actions.

Chaque jeune accueilli est accompagné individuellement par un référent éducatif qui sera nommé dès son arrivée et ce, en fonction de son projet personnalisé (réalisé dans le trimestre qui suit son admission). Cet éducateur référent est chargé de suivre spécifiquement, l'évolution du projet de jeune et ce, jusqu'à sa sortie. Une démarche d'évaluation par les professionnels et d'auto-évaluation par le jeune lui-même, ponctue sa durée de prise au charge au sein du P.A.J.

Des séjours éducatifs peuvent être réalisés et ont pour objectifs d'aider les jeunes à intégrer un collectif, en apprenant à mieux se connaître et à mieux vivre ensemble. Cette étape est importante pour la continuité de la dynamique d'un groupe constitué pour plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

La collaboration avec les familles est indispensable pour la bonne évolution du jeune au sein du dispositif. Elle passe par des contacts fréquents en vertu des droits dont elles disposent, et plusieurs bilans annuels.

Pour toute information :

Vanessa PLE, Directrice

Contactez le Secrétariat du P.A.J. : Tél : 03.44.79.52.54. Fax : 03.44.79.52.63.

paj.oise@groupe-sos.org